

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORD

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.008

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 5 janvier, à 10 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 décembre 2016

DATE D’AFFICHAGE

Le 29 décembre 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON’S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIT REPRÉSENTÉ : Néant

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Nancy LEFÈBVRE

ABSENT (DÉCÉDÉ) : M. Bernard GIRAUD

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 31

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : PALAIS DES CONGRÈS : GESTION EN RÉGIE DIRECTE DU PALAIS DES CONGRÈS
- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE ANNEXÉ AU
BUDGET PRIMITIF DE L’EXERCICE 2016

RAPPORTEUR : Mme CIRAUD-LANOUE

VOTE : UNANIMITÉ

La Ville de Royan reprend en régie directe la gestion du Palais des Congrès, à compter du 1^{er} janvier 2017. Celui-ci était jusqu'alors géré par l'Office Municipal de Tourisme, dont la dissolution est prononcée à compter du 31 décembre 2016 (délibération n° 16.138 en date du 8 décembre 2016), suite au transfert de la compétence en matière de "promotion du Tourisme" à l'Office de Tourisme Intercommunal, en application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe ».

En conséquence, il est proposé qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la Ville de Royan recrute les agents affectés au Palais des Congrès.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la délibération n° 16.138 du 8 décembre 2016,
- Après consultation du Comité Technique,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de gérer en régie directe, à compter du 1^{er} janvier 2017, le Palais des Congrès,
- de recruter les agents affectés à cette structure et de compléter, en conséquence, le tableau des effectifs de la Ville de Royan annexé au budget primitif de l'exercice 2016, comme suit :

AGENTS NON TITULAIRES	CATÉGORIE	SECTEUR	RÉMUNÉRATION	CONTRAT DROIT PUBLIC	POSTES À OUVRIR
Adjoint administratif	C	ADM	Ind. Brut 554	CDI Temps complet	1
Adjoint technique	C	TECH	Ind. Brut 434	CDI Temps complet	1
Adjoint technique	C	TECH	Ind. Brut 326	CDI Temps complet	1
Adjoint technique	C	TECH	Ind. Brut 442	CDI Temps complet	1
Adjoint technique	C	TECH	Ind. Brut 352	CDI Temps complet	1
Agent public Non titulaire chargé de fonctions d'encadrement	A	ADM	Ind. Brut 851	CDI Temps complet	1

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 janvier 2017

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO